



• B.P. 20623
• 21006 DIJON CEDEX
•
•
• ☎ 0 380 280 280 ☎ 0 380 280 300
• www.bourgogne-tourisme.com
• www.bourgogne-tourisme-pro.com (professionnels)
•

Le Tourisme fluvial en Bourgogne

Le schéma régional de développement du tourisme 2005 – 2015 vise à faire de la Bourgogne une région exemplaire dans le domaine du tourisme itinérant afin de favoriser l’allongement des séjours des différentes clientèles dans notre région.

La Bourgogne a la chance de posséder le **plus important réseau de voies d’eau en France**.

Le tourisme fluvial est depuis de nombreuses années un produit phare du tourisme bourguignon. Il a acquis, année après année, une renommée internationale.

Dans le but d’améliorer son attractivité, le tourisme fluvial en Bourgogne doit évoluer et s’adapter aux nouvelles demandes des clientèles.

1-Le réseau bourguignon et ses équipements

11-Le réseau bourguignon (voir carte p 2)

Le domaine fluvial bourguignon comprend :

- **8 canaux,**
- **4 rivières.**

Ces voies navigables représente un total de **1 006 km**, soit le réseau régional le plus important de France.

Ce réseau est fragile et nécessite d’importants efforts de remise à niveau et d’entretien.



Les 8 canaux traversant la Bourgogne (en totalité ou en partie seulement) :

- Le canal de Bourgogne (242 km en Bourgogne)
- Le canal du Nivernais (178 km en Bourgogne)
- Le canal du Centre (118 km en Bourgogne)
- Le canal latéral à la Loire (62 km en Bourgogne)
- Le canal de la Marne à la Saône (39 km en Bourgogne)
- Le canal de Roanne à Digoin (18 km en Bourgogne)
- Le canal de Briare (6 km en Bourgogne)
- Le canal du Rhône au Rhin (5 km en Bourgogne)

Les 4 rivières traversant la Bourgogne (en totalité ou en partie seulement) :

- La Saône (198 km en Bourgogne)
- L'Yonne (92 km en Bourgogne)
- La Seille (39 km en Bourgogne)
- Le Doubs (9 km en Bourgogne)

12-La capacité d'accueil

Un anneau correspond à une place dans un port de plaisance ou une halte nautique. Le **nombre d'anneaux** disponibles en Bourgogne dépasse **3 000 unités** dont :

- 1 115 sur la Saône,
- 856 sur le canal de Bourgogne.

13-Les équipements

131-Les haltes nautiques (*voir carte du réseau en page 2*)

Définition : la halte nautique (ou halte fluviale) accueille un nombre limité de bateaux en transit. L'espace public sur le terre plein est aménagé de manière simple et ne donne pas lieu à la production de services marchands. L'équipement est le plus souvent géré par la collectivité. Le stationnement est gratuit et n'est autorisé que pour une durée limitée.

73 haltes nautiques dont :

- 20 sur le canal du Nivernais,
- 19 sur le canal de Bourgogne,
- 13 sur la Saône.

132-Les ports de plaisance (*voir carte du réseau en page 2*)

Définition : le port de plaisance est un équipement intégré doté d'une capitainerie et d'une palette de service marchands et non marchands. Il donne lieu à paiement d'un tarif par l'utilisateur qui varie d'un port à l'autre en fonction des caractéristiques du port et des services apportés. La loi du 22 juillet 1983 confère aux communes la compétence pour créer, aménager et exploiter un port de plaisance.

34 ports de plaisance dont :

- 10 sur le canal de Bourgogne,
- 7 sur le canal du Nivernais,
- 6 sur la Saône.

2-La fréquentation aux écluses

Le nombre de passages aux écluses de bateaux de plaisance par canaux (*année 2005*) :

- Le canal du Rhône au Rhin : 2592
- Le canal du Nivernais : 2357
- Le canal de Briare : 1736
- Le canal du Centre : 1598
- Le canal latéral à la Loire : 1728
- Le canal de Bourgogne : 1212
- Le canal de la Marne à la Saône : 539
- Le canal de Roanne à Digoin : 932

Le nombre de passage de bateaux sur les rivières :

- La Saône : 4188
- La Seille : 3632
- L'Yonne : 1891

3-Les principaux opérateurs

31-Les opérateurs publics

311-Voies navigables de France (VNF)

Etablissement public à caractère industriel et commercial, VNF a été créé en 1991 et a succédé à l'Office National de la Navigation.

Cette transformation s'est accompagnée d'un élargissement de ses missions qui lui sont confiées par l'Etat :

- Gérer, entretenir et développer les canaux et les fleuves du réseau navigable français,
- Exploiter les 80 000 hectares du domaine public qui les bordent,
- Valoriser un patrimoine exceptionnel (écluses, barrages, retenues d'eau, ...)
- Participer à la politique d'environnement et d'aménagement du territoire
- Promouvoir la voie d'eau et sensibiliser les décideurs à l'intérêt du transport de marchandise et du tourisme fluvial,
- Fédérer des initiatives visant à développer les activités sur la voie d'eau.

312-Le réseau national d'observation du tourisme fluvial (RNOTF)

Créé en 2001, par le biais d'une convention de partenariat entre l'Observatoire National du Tourisme et Voies Navigables de France, avec la participation de l'AFIT, ce réseau rassemble les professionnels du tourisme fluvial et les collectivités locales. C'est un **lieu de concertation et un outil d'aide à la décision** pour définir les politiques nationales et régionales de développement du tourisme fluvial.

Dès le début, Bourgogne Tourisme a participé à ce travail d'état des lieux et d'évaluation de la fréquentation sur son territoire.

Après avoir effectué un recensement complet de l'offre existante, le réseau s'est consacré à la structuration d'une méthode et d'un outil de traitement des enquêtes adaptés au tourisme fluvial.

Le travail de réflexion générale vise à mieux cerner les flux économiques de la voie d'eau et à mieux mettre en perspective les coûts et la création de valeur de la voie d'eau.

313-Le Conseil supérieur de la navigation de plaisance et des sports nautiques

Organisme de concertation et de proposition, le conseil supérieur de la navigation de plaisance et des sports nautiques a aussi un rôle d'impulsion. Il conduit des travaux visant à aider au développement et à la construction de l'offre d'activités nautiques. La commission des « eaux intérieures » œuvre au développement du tourisme fluvial.

32-Les opérateurs privés

Le tourisme fluvial se caractérise par **3 offres principales** :

- **La location de bateaux habitables,**
- **La croisière fluviale (les péniches-hôtels et les paquebots fluviaux),**
- **Les bateaux promenade.**

321-La location de bateaux habitables (ou coches de plaisance),

On distingue **2 catégories d'opérateurs chez les loueurs** :

- **Les loueurs nationaux** : ils se caractérisent par la taille de leur flotte et l'implantation de leurs bases sur l'ensemble de leur territoire. Ils sont au nombre de 5 : Connoisseur, Crown Blue Line, Locaboat, Nicols et Rive de France. Tous les 5 sont présents en Bourgogne.
- **Les loueurs régionaux** : la taille de leur flotte varie de 1 à 100 unités. Ils ne sont implantés, en général, que sur une seule région. En Bourgogne : Alpha-croisiere.com, les Canalous, Aqua Fluvial, Saône Plaisance et Hausbootferien Reinwald.

Le secteur est en cours de concentration et le nombre d'entreprises a tendance à diminuer pour un nombre constant de bateaux.

Il existe une fédération qui regroupe les principaux loueurs de coches de plaisance : La Fédération des Industries Nautiques (FIN). Cet organisme a pour mission principale de défendre, de représenter et de promouvoir tous les métiers du secteur nautique français..

322-La croisière fluviale

Les péniches-hôtels : Les sociétés qui exploitent les péniches-hôtels proposent à leur clientèle des circuits alliant la découverte du patrimoine local et de la gastronomie dans un cadre souvent luxueux.

Les péniches-hôtels empruntent généralement le gabarit Freycinet (norme régissant la dimension des écluses des canaux de Bourgogne) et sont concentrées traditionnellement sur les régions Bourgogne et Languedoc-Roussillon.

Une péniche-hôtel est un bateau comprenant de 5 à 15 places et offre des croisières de 2 à 7 jours en pension complète avec équipage.

Le séjour est associé à des excursions à terre, des visites de caves, de monuments et à des activités sportives (vélo, golf, ...).

Les opérateurs de cette activité, méconnue de la clientèle française, captent une clientèle essentiellement américaine à qui ils vendent l'art de vivre à la française.

Les paquebots fluviaux : Ces bateaux, de part leur taille, empruntent le réseau à grand gabarit notamment l'axe Rhône-Saône pour les bateaux circulant en Bourgogne.

323-Les bateaux promenade

Les sociétés qui exploitent ces unités proposent à leur clientèle divers produits tels que des croisières à thèmes, des espaces séminaires ou réceptions ou des croisières avec escale à terre pour visiter des sites.

Les prestations proposées peuvent être avoir ou sans restauration.

324-La plaisance fluviale privée

A ces 3 offres, on peut ajouter la plaisance fluviale privée qui se pratique :

- soit à bord d'unités habitables telles que les bateaux de plaisance maritime en transit,
- soit à bord de petites unités de promenade ou de sport.

4-Les chiffres 2006 du tourisme fluvial en Bourgogne

41-La location de bateaux habitables

411-La flotte

27 bases de location pour 17 sociétés.

402 bateaux de location (soit 21,3 % de la flotte totale française).

- 277 bateaux de loueurs nationaux
- 125 bateaux de loueurs régionaux

La région Bourgogne se situe au **2^{ème} rang national derrière le Languedoc-Roussillon pour le nombre de bateaux habitables mis en location.**

412-L'activité

227 997 nuitées.

32 570 passagers transportés sur un total de 159 000 en France. 2^{ème} région derrière le Languedoc Roussillon qui totalise 52 650 passagers.

7 240 contrats vendus sur un total de 33 900 pour toute la France en 2006 avec une hausse de 8,2 % entre 2005 et 2006. 2^{ème} région derrière le Languedoc Roussillon qui a vendu 11 000 contrats.

413-L'occupation

Une moyenne de 19,4 semaines de location par bateau.

Le taux moyen d'occupation d'un bateau s'élève à 62,5 %.

414-La répartition de la clientèle par nationalité

La clientèle se répartit en :

- 18,7 % de Français,
- 81,3 % d'étrangers.

Parmi les 81,3 % d'étrangers figurent :

- 23,3 % d'Allemands,
- 18,3 % de Suisses,
- 12,5 % de Britannique,
- les 27,2 % restants sont originaires principalement d'Autriche, d'Italie, de Belgique, d'Australie, d'Afrique du Sud, des Etats-Unis, du Canada, des Pays-Bas, de l'Espagne (en proportion quasiment équivalente soit en 1 % et 3 %).

De nouveaux clients apparaissent en provenance de l'Europe centrale et de l'Europe de l'est.

42-Les péniches-hôtels

33 péniches-hôtels ce qui fait de la **Bourgogne la 1^{ière} région de France pour le nombre de péniches-hôtels** (1/3 du parc national).

Ces 33 péniches-hôtels proposent 430 places (soit une moyenne de 13 places / bateau).

Les chiffres avaient fortement baissé durant la période 2002 - 2004 (22 bateaux pour 300 places en 2004).

L'offre repart à la hausse depuis 2005.

(voir annexe 2 - Liste des agences proposant des croisières en Bourgogne)

43-Les paquebots fluviaux

5 paquebots fluviaux ont sillonné la Bourgogne en 2006 (sur un total de 24 en France), représentant 762 lits.

(voir annexe 2 - Liste des agences proposant des croisières en Bourgogne)

44-Les bateaux promenade

10 bateaux promenade avec 4 bateaux sans restauration et 6 avec restauration (11^{ème} région de France en nombre de bateaux promenade).

Ce chiffre est quasiment constant depuis 2002.

54 000 passagers transportés dont 88 % de clientèle française

(voir annexe 3 - Liste des bateaux promenades en activité en Bourgogne)

5-Les contraintes

51-Les contraintes liés à l'infrastructure

511-L'infrastructure au sens strict

Le bon fonctionnement des voies d'eau suppose un entretien régulier de tous le système hydraulique acheminant l'eau jusqu'aux canaux (barrages, rigoles d'alimentation, ponts,..). L'état des barrages d'alimentation des canaux dans l'Yonne pose d'importants problèmes de sécurité. La remise en état de ces retenues d'eau est la priorité de VNF.

La clientèle touristique souhaite de plus en plus fréquemment, notamment durant la période hivernale, rester à quai avec leur bateau. De manière à pouvoir répondre à cette nouvelle demande de stationnement long séjour, le nombre de places dans les ports de plaisance et les halte nautique situées sur le canal du Nivernais, le canal de Bourgogne et dans une moindre mesure sur le canal du Centre doit être augmenté.

512-L'alimentation en eau

Le problème majeur concerne l'alimentation en eau des canaux. Ce manque d'eau gêne, voire empêche la navigation notamment l'été.

Le canal du Nivernais, le canal de Bourgogne et dans une moindre mesure le canal du Centre sont régulièrement sujets au manque d'eau.

Les problèmes de niveau d'eau sont liés à des questions d'étanchéité de la voie d'eau et de dragage.

Des problèmes de tirants d'eau, c'est-à-dire la hauteur de la partie immergée du bateau, existent également sur les bassins d'adjonction. Ce manque d'eau crucial empêche les pratiques hivernales qui représentent un marché potentiel intéressant pour les ports de plaisance et les haltes nautiques.

52-Les problèmes sur les équipements à proximité de la voie d'eau

521-Les maisons éclésières

De nombreuses maisons éclésières sont en très mauvais état et nécessitent des investissements lourds.

Ponctuellement, des porteurs de projets se manifestent auprès de VNF (propriétaire des bâtiments) pour les réhabiliter (collectivités locales, particuliers, associations, ...).

522-L'accès au chemin de halage

Les collectivités le souhaitant peuvent disposer de la délégation de gestion du chemin de halage si elles le souhaitent. Elles peuvent ainsi l'entretenir et le valoriser à leur guise.

6-Les perspectives de développement du produit en Bourgogne

Les pistes d'amélioration s'entendent sur la base d'un **fonctionnement normal du réseau** : condition indispensable pour assurer une activité touristique de qualité. La réalisation des travaux d'entretien et de réparation de l'infrastructure constitue donc une base nécessaire.

61-La fidélisation des marchés de clientèles

Même si la fréquentation globale des canaux progresse, celle-ci se fait en parallèle avec une augmentation constante de l'offre navigable (réouverture de voies d'eau en France). La concurrence se renforce entre les destinations.

Les clientèles du tourisme fluvial sont essentiellement :

- **les clientèles étrangères** (Allemagne, Belgique, Pays-Bas, Grande-Bretagne). Elles connaissent une réelle tradition de consommation de pratique fluviale. Mais ce réservoir n'est pas illimité. De plus, une partie de cette clientèle, notamment devant l'augmentation de l'offre, risque d'abandonner la destination France.
- **la clientèle française est peu développée.**

Pour cette dernière, il existe des freins à la pratique :

- le tourisme fluvial est vu comme une activité lente, peu distrayante et relativement coûteuse,
- de nombreuses personnes ignorent que les loueurs peuvent émettre des permis de naviguer provisoires.

Face à ces constats, il s'agit de **mettre en place des actions permettant de fidéliser les clientèles.**

611-Le développement des haltes nautiques avec services

Les clientèles sont essentiellement urbaines. Elles recherchent un dépaysement dans des espaces naturels mais souhaitent des **services élaborés et de bonne qualité.**

Ces services doivent donc être concentrés dans les haltes nautiques et/ou à proximité. Les aides publiques doivent s'orienter en direction des haltes situées à proximité des zones urbaines de manière à permettre le développement de ces haltes avec services, gratuits ou payants.

612-Les segments de clientèles prioritaires

Face à la diminution des clientèles, il semble urgent de :

- **développer les marchés de proximité** : marché français et marché étranger proche (notamment le marché allemand),
- **faciliter l'accès aux activités de tourisme fluvial à la clientèle qui séjourne à proximité** des voies d'eau à travers des produits courts, faciles et sécurisés.

Pour « habituer » les clientèles à la pratique de la navigation, on peut imaginer plusieurs **produits de « prise de contact »** :

- la location de bateaux habitables à la journée (suppose des entretiens quotidiens),
- la location de bateaux électriques : l'architecture d'un bateau fluvial se prête bien à la propulsion électrique ainsi que ses conditions d'usage. De plus, la nécessité d'entrer dans une démarche de préservation de l'environnement et de développement durable va entraîner, dans les années à venir, le développement de ce type de transport (*voir annexe 4 - Compagnies bourguignonnes proposant la location de bateaux électriques*),
- des opérations de type « baptême »,
- une opération du type « Journée portes ouvertes » comme celle réalisée en 2006 par Bourgogne Tourisme (voir point 621).

62-La promotion

La promotion de l'activité fluviale est aujourd'hui le fait de nombreuses structures publiques et privées.

621-La promotion actuelle des acteurs publics

Les institutionnels vendent avant tout la destination Bourgogne et la segmentent ensuite en diverses activités dont le tourisme fluvial

Bourgogne Tourisme fait la promotion du tourisme fluvial en Bourgogne à travers :

- la réalisation d'une **affiche thématique** tourisme fluvial (Chateauneuf-en-Auxois),
- l'édition d'une **brochure trilingue** (F-GB-D) intitulée « Tourisme fluvial en Bourgogne ». Après une présentation complète des atouts bourguignon et du réseau régional, ce document recense l'ensemble de l'offre touristique dédié au tourisme fluvial,
La brochure est diffusée sur les salons français et étrangers ainsi que via les représentations de Maison de la France à l'étranger.
- des **accueils de journalistes français et étrangers** (américains, belges, hollandais) spécialisés à la fois dans la presse fluviale et dans la presse vélo (lien avec le Tour de Bourgogne à vélo),
- le soutien financier au SLA de l'Yonne pour sa participation au Salon Nautique.

Afin de favoriser l'accès aux loisirs fluviaux de clientèles non pratiquantes, Bourgogne Tourisme a organisé le dimanche 23 avril 2006 une **journée « Portes ouvertes sur le tourisme fluvial en Bourgogne »**.

Cette opération s'est déroulée en partenariat avec :

- 8 grandes sociétés de location de bateaux habitables,
- les Offices de tourisme des localités concernées.

Bourgogne Tourisme a investi 37 000 € dans cette opération (flyer, publicité, relations presse, conférence de presse).

Cette action s'est déroulée sur **10 bases** :

- Locaboat Holidays à Joigny,
- Connoisseur à Migennes,
- Rive de France à Saint-Florentin,
- Les Canalous à Tonnerre et à Digoïn,
- Nicols à Venarey-les-Laumes,
- Crown Blue Line à Saint-Jean-de-Losne et à Tonnerre,
- Pavillon Saône à Tournus,
- Bourgogne Fluviale à Vermenton.

Sur chacune des bases, les loueurs proposaient la visite de plusieurs types de bateaux, souvent complétée par une petite expérience de navigation. Les visiteurs ont pu ainsi avoir des réponses concrètes aux questions qu'ils pouvaient se poser sur les aménagements et le mode de vie à bord, les parcours ou les tarifs de location.

622-La promotion actuelle des acteurs privés

Les opérateurs privés communiquent avant tout sur leur propre activité (péniches hôtels, coches d'eau,...) à travers leur site internet, l'édition de brochures et l'achat d'espaces publicitaires sur différents supports médias.

623-La promotion future

La promotion future, venant aussi bien des structures publiques que privées, devra :

- se porter plutôt sur **les pratiques du tourisme fluvial** (facilité d'accès,...),
- **réduire les freins psychologiques existants** sur le tourisme fluvial (lenteur, ennui, technicité nécessaire, problèmes de sécurité pour les enfants, ...).

63-L'accueil et l'information des clientèles

Les sources d'informations utilisées par les clientèles fluviales sont :

- les haltes nautiques pour la localisation des commerces, les curiosités locales,
- les éclusiers,
- les personnes rencontrées le long de la voie d'eau pour se renseigner sur les animations, les manifestations, ...

Dans un souci d'amélioration de la qualité de l'accueil, des sessions de formation pourraient être mises en place pour les éclusiers et les vacataires.

D'autre part, un **système d'informations mobile embarqué** (à l'image de ce qui se met en place dans les secteurs de la randonnée pédestre et à vélo) pourrait être testé sur un canal en collaboration avec VNF.

64-Les évolutions des produits du tourisme fluvial

Le produit de tourisme fluvial est globalement bien adapté à la demande. Il est difficile de le diversifier. Des expériences de mise à disposition de bateaux à moteur ou à voile, de kayaks n'ont pas été concluantes.

Le **seul équipement complémentaire** réellement demandé par la clientèle est le **vélo** qui est utilisé pour les excursions et les promenades à proximité de la halte.

La chance de la Bourgogne est de pouvoir offrir, à travers le **Tour de Bourgogne à vélo**, un produit de qualité qui utilise les chemins de halage du canal de Bourgogne, du canal du Nivernais, du canal du Centre et de la Saône.

Le Tourisme fluvial pourra ainsi profiter du développement du produit vélo en participant à sa mise en œuvre, sa promotion et sa commercialisation.

Il est important de créer un lien étroit entre les 2 secteurs touristiques dans le but de multiplier les effets. Ces effets profiteront à la fois au tourisme fluvial et au produit vélo.

Afin d'améliorer la diffusion des clientèles sur le territoire, des informations précises sur l'éloignement, la difficulté d'accès de sites, les possibilités de visite doivent être mises en place. Les **OTSI « Portes de Bourgogne »** pourraient alors être responsables de la diffusion de l'information dans les haltes nautiques et proposeraient des excursions plus ou moins longues.

65-Les animations et l'événementiel

651-La fête de la batellerie à Saint-Jean-de-Losne

Chaque année, durant le mois de juin, se déroule la fête de la batellerie à Saint-Jean-de-Losne. Cette manifestation qui est l'une des plus importantes fêtes de Bourgogne sur le thème de l'eau propose une multitude d'animations :

- rassemblement de bateaux décorés,
- office religieux,
- bénédiction de bateaux,
- show nautique
- parade de bateaux avec remise de prix.

652-Le salon Pâques Boat à Saint-Jean-de-Losne

L'association Pôle 2ifB, rassemblant la Communauté de Communes Rives de Saône, la Chambre de Commerce et d'Industrie de Beaune, les Mairies de Saint-Usage et de Saint-Jean-de-Losne organise avec les soutiens financiers du Conseil régional de Bourgogne, du Conseil général de la Côte d'Or et de la Communauté de Communes Rives de Saône depuis 7 années, courant avril, le salon Pâques Boat.

Ce rendez-vous qui dure 3 jours rassemble plus de 100 exposants. Conférences, débats, exposition et un dîner de gala attirent plus de 4 000 visiteurs. Pour l'édition 2008, l'association souhaite créer une nouvelle dynamique.

653-Les guiguettes le long de la voie d'eau

Depuis 1990, l'écluse de la Charme située entre Pont-de-Pany et La Bussière-sur-Ouche accueille les touristes de passage en leur présentant durant la période estivale (de mi-juin à début septembre) **des expositions et des manifestations** : spectacles de chansons françaises, musiques traditionnelles, théâtre, soirées cabaret, ambiance guinguette, bals populaires.

La Fédération des foyers ruraux de Côte d'Or qui gère l'écluse propose également la **dégustation de produits régionaux** en collaboration avec des producteurs locaux. Cette expérience, dont le succès se confirme année après année, pourra être transposée sur d'autres lieux tout en restant à proximité d'une zone urbaine.

654-Les activités de loisirs pratiqués

Les différentes activités de loisirs pratiquées à proximité de la voie d'eau (randonnée à pied, à vélo, visites de musées et d'ouvrages liés au patrimoine fluvial) ne sont pas toujours considérées comme faisant partie du tourisme fluvial.

66-La création d'un club régional « tourisme fluvial »

Dans le but de **générer une dynamique globale et cohérente de la filière**, on pourrait envisager de réunir l'ensemble des acteurs bourguignons du tourisme fluvial (professionnels, gestionnaires de la voie d'eau, utilisateurs, institutionnels du tourisme) au sein d'un club.

Ce club pourrait être placé sous l'égide du Conseil régional et/ou de Bourgogne Tourisme.

67-La reprise par le Conseil régional de la gestion des voies d'eau

Dans la perspective de ré-équilibrer les différents moyens de transport en France, VNF vient d'opter pour une politique donnant plus de place au transport commercial. Cette nouvelle politique concerne les bateaux de gros gabarit (+ de 1000 tonnes). Les canaux ne permettant pas le passage de ces bateaux ne seront donc plus gérés par VNF.

Hormis la portion Saint-Jean-de-Losne – Macon, la totalité des canaux de Bourgogne sont concernés.

VNF va donc proposer au Conseil régional de Bourgogne de reprendre l'aménagement et l'entretien de ces voies d'eau.

68-Les aides du Conseil régional

Le Conseil régional de Bourgogne accompagne les initiatives locales, en particulier les services, permettant la valorisation touristique du patrimoine et le développement des activités touristiques itinérantes autour de la voie d'eau afin d'enrichir l'offre de séjours commercialisables conformément aux objectifs fixés par le nouveau schéma régional de développement du tourisme.

(Voir annexe 5 - Règlement d'intervention du Conseil régional de Bourgogne)

69-Résumé des projets possibles

691-A court terme

- la participation au salon Pâques Boat,
- la ré-édition de la journée « portes ouvertes » du Tourisme fluvial,
- la mise en place des OTSI « Portes de Bourgogne » thématiques,
- une grande enquête clientèles.

692-A moyen terme

- la reprise par le Conseil régional de la gestion des voies d'eau bourguignonne,
- la création d'un club régional « tourisme fluvial »,
- la mise en place d'un système d'informations mobile embarqué.

Rédigé le 9 novembre 2007

Mis à jour le 6 février 2008

Annexe 1

Bibliographie

- **Le guide de l'opérateur touristique 2003 - AFIT**
- **Le Schéma régional de développement du tourisme en Bourgogne 2005 – 2015**
Document téléchargeable depuis le site internet pro de Bourgogne Tourisme
<http://www.bourgogne-tourisme-pro.com>
rubriques « professionnels bourguignons » - « la stratégie régionale »
- **Le tourisme fluvial en France - ODIT France / éditions 2004 – 2005 – 2006**
Documents présentant les résultats des enquêtes et des retombées économiques du marché de la location de coches de plaisance
- **Tourisme fluvial en Bourgogne**
Document téléchargeable depuis le site internet de Bourgogne Tourisme
<http://www.bourgogne-tourisme.com>
rubriques « activités et loisirs » - « tourisme fluvial »
- **Le compte-rendu d'activités 2006 du Comité Régional du Tourisme de Bourgogne**
Document téléchargeable depuis le site internet de Bourgogne Tourisme
<http://www.bourgogne-tourisme.com>
rubriques « professionnels bourguignons » - « Bourgogne Tourisme et son équipe »
- **Les chiffres-clés du Tourisme en Bourgogne**
9^{ème} édition – novembre 2007
- **Le tourisme fluvial / collection que sais-je – édition PUF**

Annexe 2

Liste des agences proposant des croisières en Bourgogne

CROISIEUROPE

12 rue de la Division Leclerc
67080 STRASBOURG Cedex
Tél : 03 88 76 44 44 – Fax : 03 88 32 49 96
Tél : 0 825 333 777 – Fax : 0 825 890 810
(N° Indigo 0,15 €la min.)
info@croisieurope.com
www.croisieurope.com

ASTARTE

12 rue de la Chapelle
21250 LECHATELET
Tél : 03 80 79 00 65 / Tél : 06 63 63 57 59
Fax : 03 80 79 02 70
astarte.sarl@wanadoo.fr
<http://la-palombe-astarte.monsite.wanadoo.fr/>

AU FIL DE L'EAU

BP 60007
21320 POUILLY-EN-AUXOIS
Tél : 06 72 51 62 91
jacques.greneu@wanadoo.fr
jacques.greneu@yahoo.ca
www.penichevoyage.com

CANAL AND COMPANY

24 rue Ernest Renan
21300 CHENÔVE
Tél : 03 80 51 91 62 – Fax : 03 80 51 30 93
john@canalandco.com
www.canalandco.com

CHATEAU LA CHASSAGNE

21410 PONT-DE-PANY / DIJON
Tél : 03 80 49 76 00 – Fax : 03 80 49 76 19
info@chassagne.com
www.chassagne.com

CROISIÈRES FLUVIALES DE BOURGOGNE

PAPILLON, sarl C.F.B.
Tivauche-Le-Haut – 21460 EPOISSES
info@hotelbarge.com
www.hotelbarge.com

GO BARGING - EUROPEAN WATERWAYS LTD

35 Wharf Road, Wraysbury, Middx,
TW19 5JQ, ANGLETERRE

Centrale de Reservation :

Tél : 44 (0) 1784 482439 – Fax : 44 (0) 1784 483072

USA: 1 800 394 8630

CANADA: 1 888 342 1917

sales@gobarging.com

www.GoBarging.com

HAT TOURS

Venediën 26-1

NL – 1441 – AK – PURMEREND

Tél : + 31 (0) 299 690 771 – Fax : +31 (0) 299 475 951

info@hat-tours.com

www.hat-tours.com

H2OLIDAYS

Port de plaisance

21170 SAINT-JEAN-DE-LOSNE

Tél : 03 80 29 13 81 – Fax : 03 80 29 04 67

bienvenue@vacancesfluviales.com

information@barginginfrance.com

www.vacancesfluviales.com

www.barginginfrance.com

www.wasserwege.com

ROUTE MARINE

5 rue Gentil – 69002 LYON

Tél : 04 78 39 13 06 – Fax : 04 78 29 94 85

info@route-marine.fr

www.route-marine.com www.route-marine.fr

Annexe 3

Liste des bateaux promenades en activité en Bourgogne

LA BILLEBAUDE

Cap Canal
Port de plaisance
Route de Saulieu
21320 POUILLY-EN-AUXOIS
Tél. 03 80 90 77 36
Tél. 03 80 90 67 20
Fax 03 80 90 81 66
capitainerie@club.fr
capcanal@club.fr
www.cap-canal.com

L'ESCALE

Chemin de halage
71290 LA TRUCHERE
Tél. 03 85 40 84 16
Fax 03 85 40 81 58
denis.di_rienzo@tiscali.fr
www.l-escale.com

LE DELTA

Office de Tourisme
28 boulevard de la République
71100 CHALON-SUR-SAONE
Tél. 03 85 48 37 97
Fax 03 85 48 63 55
chalon@chalon-sur-saone.net
www.chalon-sur-saone.net

LE WANDAY, L'EVADEAU et le MARGOT

Aqua Fluvial
Port des Pougeats
58110 BAZOLLES
Tél. 03 86 38 90 70
Fax 03 86 38 90 50
info@aquafluvial.fr
www.aquafluvial.fr

LA PALOMBE

Astarté SARL
12 rue de la Chapelle
21250 LE CHATELET
Tél. 03 80 79 00 65 / 06 63 63 57 59
Fax 03 80 79 02 70
astarte.sarl@wanadoo.fr
<http://la-palombe-astarte.monsite.wanadoo.fr/>

BATEAU « LE JEAN BART »

Capitainerie du Confluent
1, place Louis Charvot
71350 VERDUN-SUR-LE-DOUBS
Tél. 03 85 91 85 06 / 06 03 98 31 79
Fax 03 85 91 85 06
capitainerie-du-confluent@club-internet.fr
www.tourisme-verdun-en-bourgogne.com

VILLE DE DIGOIN

Cap Bourgogne
Port de plaisance – BP 63
71160 DIGOIN
Tél. 03 85 53 76 78
Fax 03 85 53 76 71
vdd@france-passion-plaisance.fr
www.croisiere.fr

LES SETTONS

Sarl MARI – Rive droite du lac – Plage du Midi
58230 MON TSAUCHE-LES-SETTONS
Tél. 03 86 84 51 97 - Fax 03 86 84 57 31
settonsboat@aol.com
<http://settonsboat.ifrance.com>

LES 7 ECLUSES

Canal du Centre Association
BP 3
71210 ECUISSES
Tél. / Fax 03 85 78 97 04
ecuisses.bateaumusee@tele2.fr
www.bateau-musee-canal.com

BATEAUX TOURISTIQUES DE L'AUXERROIS

Embarquement : Quai de la Marine – Rive gauche
Adresse postale :
105 rue des Mignottes
89000 AUXERRE
Tél. 08 75 23 27 89 (N° non surtaxé)
Tél. 06 30 37 66 17
Fax 04 94 90 18 66
bateaux.tourist.auxerrois@wanadoo.fr

LE MORVAN

Rive gauche du lac
58230 MON TSAUCHE-LES-SETTONS
Tél. 03 85 52 52 17
bateau@settons-tourisme.com

LE ZEPHIR

Place du Champ de Foire
58300 DECIZE
Tél. 06 70 14 75 65

« LE MALTESS »

Quai national
21170 ST-JEAN-DE-LOSNE
Tél. 03 80 29 15 88
Fax 03 80 77 12 74
lemaltess@wanadoo.fr
www.lemaltess.com

Annexe 4

Compagnies bourguignonnes proposant la location de bateaux électriques

AQUA FLUVIAL

Port des Pougeats - Baye

58110 BAZOLLES

Tél. 03 86 38 90 70

Fax 03 86 38 90 50

info@aquafluvial.fr

www.aquafluvial.fr

CAPITAINEURIE DU CONFLUENT

1 place Louis Charvot

71350 VERDUN-SUR-LE-DOUBS

Tél : 03 85 91 85 06 / 06 03 98 31 79

Fax : 03 85 91 85 06

capitainerie-du-confluent@club-internet.fr

www.tourisme-verdun-en-bourgogne.com

M. DI RIENZO

Chemin de halage

71290 LA TRUCHERE

Tél : 03 85 40 84 16

Tél : 03 85 40 81 58

denis.di_rienzo@tiscali.fr

www.l-escale.com

LOCABOAT HOLIDAYS

Quai du Port au Bois BP 150

89303 JOIGNY Cedex

Tél : 03 86 91 72 72

Fax : 03 86 62 42 41

info@locaboat.com

www.locaboat.com

OFFICE DE TOURISME DE L'AUXERROIS

1-2 quai de la République

89000 AUXERRE

Tél : 03 86 52 06 19

Fax : 03 86 51 23 27

info@ot-auxerre.fr

www.ot-auxerre.fr

Annexe 4

Règlement d'intervention de la région Bourgogne

Fonction n° 9 – Action Economique
Sous Fonction n° 95. – Tourisme et Thermalisme
Programme n° 01 : Atouts touristiques régionaux

Itinéraires touristiques régionaux

Objectifs généraux :

Accompagner les initiatives locales, en particulier les services, permettant la valorisation touristique du patrimoine et le développement des activités touristiques itinérantes autour de la voie d'eau, du Tour de Bourgogne à Vélo, des itinéraires de randonnées afin d'enrichir l'offre de séjours commercialisables conformément aux objectifs fixés par le nouveau schéma régional de développement du tourisme.

Descriptif de l'aide :

Opérations aidées :

- Soutien à l'expertise des projets (hors fonctionnement des structures) par la mobilisation de compétences extérieures en matière d'aide au conseil, d'expertises rapides, d'études de faisabilité dans les domaines juridiques, financiers, stratégiques, commerciaux ou techniques.
- Soutien aux filières touristiques de pleine nature (tourisme équestre, halieutique, randonnée nautique, cyclotouristique etc.) : aide aux équipements d'accueils légers et à la définition de services d'informations pratiques sur internet dans le cadre de la création d'un réseau d'itinéraires cohérent au niveau régional. Seront retenues prioritairement les actions (véloroute, fluvial, route des vins, thermalisme ...) répondant aux objectifs du schéma régional de développement du tourisme (S.R.D.T.).
- Valorisation du réseau des O.T.S.I. par l'accompagnement individuel d'Offices de Tourisme et de Syndicats d'Initiative inscrits dans la démarche qualité régionale et dans une démarche de thématisation conformément aux chantiers C11 « mettre en place un réseau d'O.T.S.I. Portes de Bourgogne » et C12 « la mise en marché de l'offre touristique bourguignonne » du S.R.D.T.

Zones concernées : Les territoires proches (moins de 5 kilomètres de l'itinéraire) des axes touristiques retenus par le S.R.D.T. : le Tour de Bourgogne à Vélo, La route des vins, la voie d'eau à vocation touristique et, exceptionnellement, après étude, sur d'autres itinéraires de randonnée régionaux.

Bénéficiaires :

- Collectivités territoriales et leurs groupements,
- Associations,
- Groupements d'intérêt public (G.I.P.),
- Etablissements publics de coopération intercommunale (E.P.C.I.).

Montant de l'aide :

- **Etudes** : Subvention de 50 à 70 % du coût T.T.C. de l'étude ou de l'audit avec un plafond de subvention de 30 000 €
- **Programme global d'équipements légers d'information et d'accueil** : Subvention plafonnée à 40 % du coût du projet dans la limite d'une dépense subventionnable de 75 000 €
- **Actions de mise à disposition de l'information régionale sur les services aux randonneurs** : subvention plafonnée à 50 % du coût du projet dans la limite d'une dépense subventionnable de 50 000 €

Pour plus d'informations, prendre contact avec le Conseil régional de Bourgogne :

Conseil régional de Bourgogne

BP 1602

21035 DIJON CEDEX

Contact : Service Tourisme

Tél : 03 80 44 37 18

egras@cr-bourgogne.fr

www.cr-bourgogne.fr